



# SNUDI-FO

## Syndicat du Val-de-Marne

Luc BENIZEAU

Secrétaire départemental

A

Madame la Directrice Académique

Créteil, le 25 avril 2021

**Objet : rentrée du 26 avril 2021**

Madame la Directrice Académique,

Lors de son allocution de jeudi 22 avril, le Premier Ministre a annoncé **que la rentrée des écoles était maintenue le lundi 26 avril et que le protocole sanitaire qui avait été modifié pendant les vacances, serait remodifié afin qu'une fermeture de classe intervienne dès le premier cas positif. De plus, dans la FAQ qui vient de paraître est indiqué que « Dans les écoles, lorsqu'un enseignant absent ne peut, malgré le renforcement des moyens de remplacement, être immédiatement remplacé, les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant (page 7) ».**

Nous souhaitons vous rappeler que les semaines avant la fermeture des écoles du 6 avril avaient été particulièrement chaotiques pour les écoles du département. Le nombre de classes sans maîtres, faute de remplaçants, ayant battu tous les records.

**Aussi, nous souhaitons connaître les dispositions qui ont été engagées afin de procéder à des recrutements en urgence. Personne ne peut croire, en effet, que les écoles pourront reprendre normalement ce 26 avril sans qu'un véritable plan d'urgence de recrutement et de mise à disposition de locaux soit mis en œuvre immédiatement.**

**Nous avons été sollicités par les collègues de plusieurs écoles qui sont particulièrement inquiets. Voici plusieurs situations qui nous ont été transmises et sur lesquelles nous attirons votre attention afin que le remplacement des collègues absents soit effectivement assuré dès le 26 avril. Il serait totalement inacceptable que dans ces écoles, où les absences d'enseignants sont connues depuis plusieurs jours voire plusieurs semaines, la rentrée se résume à demander aux parents de ramener leurs enfants à la maison :**

- **école primaire Hautes Bruyères à Villejuif** : une enseignante de CE2 est absente depuis le 23 mars et au moins jusqu'au 30 avril. Une collègue de moyenne section est arrêtée jusqu'au 15 mai. Or, le collègue qui assurait son remplacement avant la fermeture des écoles n'a reçu aucun avis de suppléance pour la semaine prochaine.

- **école élémentaire Cachin à Villejuif** : l'enseignante de la classe de CM1/CM2 ne sera pas présente lundi 26 avril et ce au moins jusqu'au 11 mai. Elle est absente depuis le 2 février et a été remplacée 10 jours avant les vacances de février puis du 22 mars au 2 avril... mais la classe a été fermée du 24 mars au 31 mars ; donc 4 jours de remplacement en « présentiel » !

- **école élémentaire Georges Sand à Villejuif**, 3 enseignantes absentes : une collègue en CM1/CM2 est en autorisation d'absence accordée lundi 26 et mardi 27, une collègue de CP est en arrêt maladie jusqu'au 30 avril et une collègue de CE1 est arrêtée au moins jusqu'au 3 mai inclus.

---

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL

Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr



☎ 01.43.77.66.81

snudifo94 - @SNUDIFO94



- **école élémentaire Pasteur à Chevilly-Larue** : classe de CE1/CM2 : une EFS est nommée depuis mi-mars mais il n'y a pas de complément sur la classe pour les semaines où l'EFS est à l'INSPE. Classe de CM2 : la titulaire est en congé maternité. Il y a eu une remplaçante avant les vacances mais l'école ne sait pas si elle sera présente à la rentrée. Classe de CE1 : la collègue est en arrêt jusqu'au 6 mai et ne sait pas si elle sera remplacée sur les jeudis et vendredis.

- **école élémentaire Arles à Bonneuil** : 3 enseignantes sont absentes et pour le moment non remplacées. Une collègue de CE2/CM1 absente jusqu'au 14 mai, une collègue de CE1 absente toute la semaine du 26 au 30 avril et une collègue en autorisation d'absence pour lundi 26.

- **école élémentaire Raspail à Maisons-Alfort** : une collègue de CE1 sera absente la semaine du 26 au 30 avril.

- **école élémentaire Bled à Saint-Maur** : deux collègues de CE2 sont absentes : une jusqu'au 7 mai inclus et une, à temps partiel, absente les mardis, jeudis et vendredis jusqu'au 6 mai.

Par ailleurs, à quelques heures de la réouverture des écoles, nous sommes saisis par de très nombreux collègues qui ont pris connaissance des informations disponibles sur le site de la DSDEN du Val-de-Marne concernant les modalités d'accueil de leur(s) enfant(s) collégien(s) (<http://www.dsden94.ac-creteil.fr/spip.php?article2263>). Il apparaît donc que tous les collégiens ne pourront pas tous être accueillis dans les pôles d'accueil du département, ceux-ci étant en nombre très largement insuffisant avec une répartition géographique très hétérogène et des horaires souvent incompatibles avec ceux des écoles primaires.

Madame l'IEN adjointe nous a indiqué, par téléphone, qu'en cas de difficulté les collègues devraient se rapprocher de leur IEN. Pour autant, conformément à la FAQ Fonction publique du 21 avril (« *Des autorisations spéciales d'absences (ASA) sont accordées aux agents publics dont les missions ne sont pas télétravaillables afin d'assurer la garde de leur(s) enfant(s) de moins de 16 ans. Ces autorisations ne peuvent bénéficier qu'à un des parents à la fois.* »), nous demandons que ces collègues, devant assurer la garde de leur enfant en raison de la fermeture des collèges, puissent être placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA). Nous demandons également l'affectation systématique de remplaçants dans les classes concernées afin de permettre le maintien de la totalité des heures d'enseignement dues aux élèves.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que de très nombreux collègues sont dans l'incompréhension de n'être toujours pas, à ce jour, reconnus comme personnels prioritaires à la vaccination contre la COVID-19, considérant les risques de contamination auxquels ils s'exposent quotidiennement. **Quelles décisions allez-vous prendre pour que « la vaccination des professions les plus exposées au virus, au premier rang desquelles les personnels exerçant au contact des élèves dans les établissements scolaires », sans restriction d'âge, soit effectuée le plus rapidement possible, garantissant ainsi la santé de tous les personnels concernés ?** Dans le Val-de-Marne, ce sont plus de 8000 enseignants dans le premier degré, auxquels il faut ajouter les AESH. Par ailleurs, il nous paraît indispensable que cette vaccination soit réalisée sur la base du volontariat, sur les lieux d'exercice des personnels et pendant leur temps de travail.

Dans l'attente de vos réponses, soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de toute notre considération.

Luc Bénizeau

Secrétaire Départemental